

Mardi, le 2 juillet 2019

2019-07-02

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, deux juillet deux mille dix-neuf (02-07-19) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Plan de mise en œuvre du schéma incendie ;
- 10° Proposition et mandat à Inneo Environnement ;
- 11° Bandes de la patinoire – ouverture des soumissions ;
- 12° Lumière de la patinoire – ouverture des soumissions ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Soumission sable d'abrasif d'hiver ;
- 16° Gestion des archives – Documents d'évaluation foncière à la MRC des Sources ;
- 17° Demande d'appui du Mouvement Démocratie Nouvelle ;
- 18° Poste de préposé à l'accueil – embauche ;
- 19° Poste d'aide-jardinier – embauche ;
- 20° Poste de chauffeur de camion ;
- 21° Voirie ;
- 22° Varia ;
 - 22.1° GTE Consultants en aménagement du territoire et urbanisme ;
 - 22.2° CCU – Demande de Michael Pruneau ;
 - 22.3° Demande de Hugues Vaillancourt auprès de la CPTAQ ;
 - 22.4° Programmation TECQ 2019 – 2023 ;
 - 22.5° Comité de développement – présentation de trois résolutions entérinées ;

201907-144

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201907-145

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement et qu'ils en ont pris connaissance ;

201907-146

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201907-147

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201900328 = Mégaburo : frais de photocopies (lecture de compteur)	57.06 \$
201900329 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	169.30 \$
201900330 = Postes Canada : timbres, publipostage	323.36 \$
201900331 = Hydro-Québec : éclairage de rues	156.61 \$
201900332 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	264.21 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JUIN : 109 209.16 \$
TOTAL DES REVENUS DE JUIN : 291 720.68 \$

201990124 à 129 = Maryse Ducharme : salaire	4 682.82 \$
201990030 à 135 = Enrick Chrétien : salaire étudiant	2 238.18 \$
201990036 à 141 = Dany Guillemette : salaire	3 790.42 \$
201990142 à 145 = André Larrivée : salaire	2 179.48 \$
201990146 = Maxime Allard : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990147 = Claude Blain : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990148 = Claude Dupont : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990149 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990150 = Francis Picard : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990151 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour juillet 2019	821.76 \$
201990152 = Richard Viau : rémun. des élus pour juillet 2019	273.33 \$
201990153, 155, 157, 159, 161, 163, 165 = Alix Marcoux-Denis : 7 semaines OTJ, formation	3 735.67 \$

201990154, 156, 158, 160, 162, 164, 166 = Matis Marcoux-Denis :	
7 semaines OTJ, formation	3 580.27 \$
201990168 à 171 = Samuel Thibault : préposé à l'accueil – salaire	1 171.29 \$
201990172 à 175 = Miguel Jolibois : salaire étudiant	1 492.12 \$
201900333 = Maryse Ducharme : frais de déplacement, repas, hébergement, stationnement pour congrès	1 377.62 \$
201900334 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	93.00 \$
201900335 = Petite caisse timbres et réception	300.00 \$
201900336 à 342 = Michel Larrivée : conciergerie centre communautaire, location de juin et grand ménage, ménage au chalet des loisirs, aide en voirie (projet patinoire)	1 515.00 \$
201900343 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201900344 = Vivaco : essence, ponceau, eau, bois traité, contre-plaqué	1 244.51 \$
201900345 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	3 231.40 \$
201900346 = MRC des Sources : formation Niveau 1	90.00 \$
201900347 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juillet 2019 et collecte de plastiques agricoles de mai et juin 2019	2 708.23 \$
201900348 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 243.34 \$
201900349 = Infotech : consultation dossier central	103.48 \$
201900350 = Pierre Therrien : frais de déplacement	174.24 \$
201900351 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	43.20 \$
201900352 = Conseil Sport Loisir de l'Estrie : cahier de secourisme, formation des deux monitrices	123.49 \$
201900353 = Leroux & Frères : barre accouplement, pitman arm, main d'œuvre, schock avant, tube eurethane	1 358.39 \$
201900354 = Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts : quote-part de juillet	15 403.00 \$
201900355 = Buropro : guides compostage, guides déphosphatation, affiches plastifiées	412.76 \$
201900356 = Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources : billet pour assemblée générale annuelle	25.00 \$
201900357 = Débroussailleurs GSL : élargissement de la route en période hivernal, débroussaillage	6 576.57 \$
201900358 = Sintra : gravier	7 029.72 \$
201900359 = Transport Jacques Bissonnette : transport de pierre, travaux pour étendre le surplus de terre de l'excavation	3 565.41 \$
201900360 = Claude Darveau : travaux de pelle – chemin St-Rémi	7 714.82 \$
201900361 = Services mécaniques RSC : joint universel	92.81 \$
201900362 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	1 321.43 \$
201900363 = Sidevic : nut plaque, absorbant, nettoyeur à main gogo, chiffon, t-shirt couleur	27.11 \$
201900364 = Plasma forme inc. : 5/16 – 400 et 5/16 PNO	305.37 \$
201900365 = Sel Warwick : calcium – 37 ballots	25 864.78 \$
201900366 = Ferme Chapi senc : bois 2 x 6 x 8	137.97 \$
201900367 = PVL : sablage frame, primer et peinture uréthane du frame et de la boîte 4 saisons, soudure et réparation de la boîte, lumière de licence, attache de rebord pour marche	11 720.61 \$
201900368 = Transport Jean Baptiste Laroche : transport de gravier	998.79 \$
201900369 = Les Entreprises DJRB senc : transport pour rechargement de chemins	1 025.63 \$
201900370 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	744.00 \$
201900371 = Location d'outils Victo inc. : location du rouleau compacteur, transport aller et retour	2 104.62 \$
201900372 = Centre agricole Wotton : chaine, maille, cap plug, etc	108.21 \$
201900373 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	13 284.49 \$
201900374 = Valoris : redevances et enfouissement	1 288.78 \$
201900375 = Réal Huot : membrane	16 007.97 \$

201900376 = Nortrax : soufflante, résistance électrique, manutention	1 366.44 \$
201900377 = Richard Viau : frais de déplacement, boîtes de déménagement et emballage bulles, matériel pour Camp de jour 1	477.52 \$
201900378 = H ₂ O Innovation : opération et maintenance pour mai 2019	546.13 \$
201900379 = Grenier Bio Excavation : transport de gravier	7 724.09 \$
201900380 = Aliconstruction inc. : pulvérisation de la chaussée	17 158.30 \$
201900381 = Joanie Bélanger : arrosoir, tuyau, transplant large, transplant étroit pour jardin pédagogique	93.04 \$
201900382 = Durand Marquage & Ass. Inc. : marquage des stationnements, ligne d'arrêt, passage de piétons	1 100.77 \$
201900383 = Joyal groupe Expert Conseil : bacs de comptoir (compost)	415.90 \$
201900384 = Vivaco : Peinture antirouille, pinceaux, manchon, plateau peinture plastique	81.26 \$
201900385 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	16.00 \$
201900386 = Fleuriste Côté : plante pour décès de Mme Gagnon	63.24 \$
201900387 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	809.02 \$
201900388 = Transport Jean Baptiste Laroche : transport de gravier	670.76 \$
201900389 = Valoris : redevances et enfouissement	508.61 \$
201900390 = Huot : géogrille	6 915.33 \$
201900391 = Excavation TF inc. : transport de gravier	7 472.65 \$
201900392 = Les Jardins de Valérie : déplacer arbustes au gazebo, annuelles à la caserne, au centre communautaire, patinoire et aux 4 coins	1 995.18 \$
201900393 = Matis Marcoux-Denis : frais de déplacement	65.25 \$
201900394 = Alix Marcoux-Denis : frais de déplacement	75.60 \$
201900395 = Société mutuelle de prévention : forfait de juillet à décembre 2019	287.44 \$
201900396 = Mégaburo : service de photocopies	258.75 \$
201900397 = Michel Larrivée : fil de carbone	32.14 \$
201900398 = H ₂ O Innovation : opération et maintenance – juin 2019	546.13 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	207 985.18 \$

201907-148

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC des Sources d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* et selon un avis du ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu en 2001 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles ;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

201907-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Adrien, adopte le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Adrien contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

Adoptée

PROPOSITION ET MANDAT À INNEO ENVIRONNEMENT

201907-150

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la firme Inneo Environnement pour superviser les travaux, effectuer les analyses du sol pendant et après les travaux de démolition et de décontamination ainsi que la préparation des documents tel que décrit dans l'offre de services professionnels O-1712 (étape 4) datée du 9 novembre 2018 au montant de 27 519 \$ avant taxes.

Adoptée

**BANDES DE LA PATINOIRE – OUVERTURE DES
SOUSSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour 40 bandes de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions ;

201907-151

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Gilles Pellerin au montant de 266 \$. Un délai de 30 jours est alloué pour le déplacement des bandes.

Adoptée

**LUMIÈRES DE LA PATINOIRE – OUVERTURE DES
SOUSSIONS**

Étant donné qu'aucune soumission n'a été reçue, la municipalité fera de nouveau un publipostage.

**SABLE D'ABRASIF D'HIVER – OUVERTURE DES
SOUSSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour 1 500 à 1 800 tonnes d'abrasifs d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission ;

201907-152

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Transport et excavation Stéphane Nadeau inc au montant de 5,75 \$ la tonne + taxes.

Adoptée

**GESTION DES ARCHIVES
DESTRUCTION DES DOCUMENTS DE L'ÉVALUATION
FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, est désignée comme organisme municipal responsable de l'évaluation et que cette désignation entraîne l'obligation de garder les documents nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation pour les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a décidé de retourner aux municipalités locales certains documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE ces documents nous appartiennent et que nous pouvons en disposer selon les dispositions de notre calendrier de conservation approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' après vérification, il n'y a aucune exigence de conservation des documents qui servent à créer le rôle d'évaluation ;

201907-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme à la MRC des Sources que les dossiers dont elle a la propriété peuvent être détruits ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien assumera les frais de destruction de ces archives.

Adoptée

**DEMANDE D'APPUI DU MOUVEMENT DÉMOCRATIE
NOUVELLE CONCERNANT LA RÉFORME DU MODE DE
SCRUTIN AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partis politiques se sont engagés à mettre en place une réforme du scrutin en fonction d'une forme de proportionnelle ;

CONSIDÉRANT QU' une telle modification est susceptible d'avoir plusieurs effets importants tels qu'une diminution de la représentativité des régions, une diminution des liens entre un député et sa circonscription, et ce, malgré une augmentation de la diversité des opinions exprimées à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT QU' une telle réforme ne devrait pas avoir lieu sans que toutes les conséquences possibles aient été analysées et expliquées à la population ;

201907-154

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la demande de la FQM auprès des partis politiques pour que ceux-ci s'engagent à :

PROCÉDER à un examen approfondi et public des conséquences de toute réforme du mode de scrutin ;

MAINTENIR, dans toute réforme du mode de scrutin, le poids politique des régions du Québec ;

NE PAS PROCÉDER à une modification du mode de scrutin sans que celle-ci soit approuvée par une consultation populaire (référendum) ;

QUE le président intervienne, si nécessaire, dans la campagne électorale pour faire valoir le point de vue des membres de la FQM.

Adoptée

POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – EMBAUCHE

201907-155

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Samuel Thibault au poste de préposé à l'accueil à raison de 21 h par semaine au taux horaire de 15 \$.

Adoptée

POSTE D'AIDE-JARDINIER – EMBAUCHE

201907-156

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Miguel Jolibois au poste d'aide jardinier à raison de 30 h par semaine au taux horaire de 12.50 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate madame Valérie Gagnon, propriétaire des Jardins de Valérie pour la supervision de l'employé.

Adoptée

POSTE DE CHAUFFEUR

201907-157

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien reporte l'embauche d'un nouvel employé à une date ultérieure.

Adoptée

VOIRIE

Les travaux de rechargement sont dénutés sur le chemin St-Rémi. La route sera fermée quelques jours à la circulation. L'information sera affichée sur le site web de la municipalité.

**GTE CONSULTANTS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET URBANISME**

201907-158

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la firme GTE Consultants en aménagement du territoire et urbanisme à effectuer l'acquisition d'information et la réflexion auprès de la municipalité, produire une réglementation adaptée à la problématique de développement de la zone F-4. L'outil privilégié est le règlement sur le PAE et une modification au règlement de PIIA. Cette proposition pourrait être révisée selon la réflexion de la municipalité. Pour la réalisation du mandat, il n'y a pas de cartographie prévue actuellement.

Le coût global du mandat est de 3 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**DEMANDE DE NUTECH CANADA INC. ET
INVESTISSEMENT H.V. INC. AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU QU' Nutech Canada Inc. (vendeur) et Investissement H.V. Inc. (acquéreur) désirent faire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour qu'Investissement H.V. Inc. puisse acquérir les lots 7C, 8A et partie 8B, Rang 8, Canton de Ham, de $\pm 24,7$ ha appartenant à Nutech Canada inc. ;

ATTENDU QUE cette partie de lot est contigüe aux lots 8B-P, 8C, 8D-P, 9A-P, 9B et 9C dans le rang 8 appartenant déjà à Investissement H.V. inc. ;

ATTENDU QUE cette démarche laisserait un résiduel de $\pm 113,43$ ha au vendeur Nutech Canada inc. et qui porterait la partie de l'acquéreur Investissement H.V. inc. à $\pm 87,54$ ha ;

ATTENDU QU' Investissement H.V.inc désire se porter acquéreur de cette parcelle de terrain pour y construire une écurie ;

ATTENDU QUE le projet de construction a une orientation strictement agricole ;

ATTENDU QUE l'ensemble de la démarche ne contrevient pas à aucune réglementation municipale ;

ATTENDU QUE ce projet donnerait à ce lot une orientation désirée par la Municipalité ;

201907-159

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuient cette demande faite à la CPTAQ.

Adoptée

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation ;

201907-160

POUR CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et Habitation de la programmation de travaux n° 2019-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTATION PAR DAVID SAVOIE, PRÉSIDENT
DE TROIS RÉOLUTIONS ENTÉRINÉES**

Le président du comité de développement, David Savoie fait la présentation des trois (3) résolutions entérinées par le comité, soit : Entente de collaboration avec le CISA ; Organisation d'un forum citoyen sr l'offre alimentaire à Saint-Adrien ainsi que l'Implantation d'une bande cyclable sur la route 257 entre Saint-Adrien et Ham-Sud.

FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité doit terminer les travaux de voirie approuvés subventionnés dans le cadre du Programme TECQ approximatif de 250 000 \$ incluant l'investissement municipal ;

201907-161

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande un financement temporaire au montant de 250 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Sources ;

QUE le maire, Pierre Therrien ainsi que la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201907-162

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

